

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

OBJET / GAIA : Aide financière à la commune sinistrée de LETUR victime de catastrophe naturelle.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 4 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 27
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Desperies.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Joana Lacarra est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

Les actualités et médias ont largement relayé les images et les témoignages des habitants des nombreuses communes situées dans la région de Valence en Espagne, qui ont été gravement touchées par des inondations dévastatrices en octobre 2024.

L'ampleur des dégâts causés par ces intempéries, impactant non seulement les infrastructures locales mais également la vie quotidienne des habitants. Des routes, des habitations et des équipements publics ont été fortement endommagés, ce qui rend la situation d'autant plus précaire pour la population. La commune de LETUR, petit village touristique situé au Sud-Est dans la Région de Valence et ses 1 000 habitants a été une des zones les plus dévastées.

Au fil des dernières années, la commune de Cambo-les-Bains n'a eu de cesse de s'engager dans des actions solidaires (Syrie, Ukraine, ...), c'est pourquoi aujourd'hui apporter un soutien à l'une de collectivités touchées par de telles catastrophes naturelles apparaît nécessaire.

Conformément au respect des dispositions de l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les collectivités territoriales françaises et leurs groupements n'ont plus à recourir de manière obligatoire à une convention pour mettre en œuvre des actions extérieures. Ces actions peuvent être directes ou indirectes, via une subvention ou un partenariat, dans le cadre d'aide ponctuelle d'urgence au profit des autorités locales étrangères. Il est donc possible que la commune de Cambo-les-Bains puisse intervenir directement.

Ainsi, dans cet engagement communal envers la cause humanitaire, M. le Maire propose d'accorder une aide financière exceptionnelle d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) au profit de la commune de LETUR pour contribuer à la reconstruction et à l'assistance des habitants dans cette période difficile.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une aide financière exceptionnelle à la commune de LETUR,

VALIDE le montant de l'aide financière mobilisé sur la base de 2 000 € (deux mille euros) pour répondre aux besoins urgents de la commune de LETUR, et inscrire les crédits au budget,

APPROUVE la mise en place d'une convention définissant les modalités du versement de cette aide, en contactant les autorités compétentes de la Commune de LETUR en Espagne,

HABILITE M. le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme :



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza

Mme Joana LACARRA

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria

Par délégation du Maire

Eliane AIZPURU